

Résumé du président
**Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires
étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI)**
New York, siège des Nations Unies

22 septembre 2022

1. Les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la coopération islamique ont tenu leur réunion annuelle de coordination (RAC) au siège des Nations Unies à New York le 22 septembre 2022, en marge de la 77ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, S. E. M. Bilawal Bhutto Zardari.
2. La réunion a réaffirmé l'attachement des États membres aux principes et objectifs des Chartes des Nations Unies et de l'OCI, en particulier pour ce qui est de sauvegarder et protéger leurs intérêts communs ; soutenir leurs justes causes ; et coordonner et unifier leurs efforts pour relever collectivement les défis auxquels est confrontée la Oummah musulmane. Il a en outre réaffirmé l'adhésion des Etats membres à une vision mondiale partagée pour la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme fondée sur le respect fidèle des principes universels d'équité et de justice, d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.
3. La Réunion a rappelé la « Déclaration d'Islamabad » et a félicité le Pakistan pour son plaidoyer actif et énergique sur toutes les questions d'intérêt pour la Oummah islamique et son rôle de premier plan au sein de l'OCI, comme l'a confirmé la tenue réussie de la 48ème Session de l'OCI-CMAE à Islamabad du 22 au 23 mars 2022.
4. La réunion a également exprimé sa pleine solidarité et sa sympathie avec le peuple pakistanais touché par la récente catastrophe naturelle induite par le changement climatique, par des pluies sans précédent et des inondations dévastatrices, et s'est félicitée de la coopération efficace entre le gouvernement pakistanais et les organes compétents des Nations Unies, les pays partenaires et le soutien fourni par les États membres de l'OCI, les institutions financières internationales, les organisations internationales compétentes et la société civile pour les secours d'urgence. Elle a souligné la nécessité de poursuivre cette coopération et la fourniture de l'aide au Pakistan tout au long des opérations de secours en cours, et a appelé à la communauté internationale à apporter un

soutien conséquent et substantiel au Pakistan pour la phase de relèvement et de reconstruction qui s'en suivra.

5. La réunion a souligné à nouveau le caractère central de la question de Palestine et d'Al-Qods Al-Sharif pour la Oummah musulmane, réaffirmant son soutien constant et de principe à tous les niveaux au peuple palestinien pour qu'il recouvre ses droits nationaux légitimes inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Al-Qods Al-Sharif comme capitale. La réunion a également réaffirmé le devoir de la Oummah islamique de protéger le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers conformément à la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de s'opposer sans équivoque à tout déni de ces droits.
6. La réunion a réaffirmé qu'Al-Qods Al-Sharif fait partie intégrante du territoire palestinien occupé de l'État de Palestine et a appelé la communauté internationale à contraindre Israël, la puissance occupante, à renoncer à ses pratiques coloniales et à respecter toutes les résolutions internationales sur la ville d'Al-Qods Al-Sharif, et de s'abstenir de toutes mesures, pratiques et décisions visant à modifier le caractère et le statut juridique de la ville sainte, y compris par l'intensification des colonies et l'expulsion forcée des habitants arabes palestiniens ; et de s'abstenir de la profanation des sanctuaires islamiques, y compris l'agression contre Al-Qods Al-Sharif. Elle a appelé à la mobilisation de tous les efforts pour faire face à l'occupation coloniale israélienne et à sa prise de contrôle de la Ville sainte et à soutenir la résistance du peuple palestinien. Elle a réaffirmé que le maintien du statut juridique d'Al-Qods Al-Sharif en tant que capitale de l'État de Palestine est la seule garantie pour parvenir à la paix et à la sécurité dans la région.
7. La réunion a renouvelé sa solidarité inébranlable avec le peuple du Jammu-et-Cachemire et a exprimé son plein soutien à son droit inaliénable à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'OCI, et aux vœux du peuple cachemiri. La réunion a condamné les violations massives des droits humains dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde (IIOJK).
8. La réunion a réitéré son rejet des actions illégales et unilatérales de l'Inde depuis le 5 août 2019 visant à modifier la structure démographique du territoire occupé, à empêcher la réalisation du droit inaliénable à l'autodétermination des Cachemiris, en violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et du droit international, y compris la 4e Convention de Genève.
9. La réunion a déclaré que le règlement définitif du conflit du Jammu-et-Cachemire conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU est indispensable pour une paix durable en Asie du Sud. Elle a renouvelé l'appel

lancé à l'Inde à : a) revenir sur ses mesures unilatérales et illégales instituées depuis le 5 août 2019 ; b) cesser son oppression et mettre fin à ses violations des droits de l'homme contre les Cachemiris dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé ; c) stopper et inverser les tentatives de modifier la structure démographique et de redessiner les circonscriptions électorales dans l'IIIOJK ; et d) prendre des mesures concrètes et significatives pour la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le Jammu-et-Cachemire.

10. La réunion a rappelé la résolution de l'OCI sur la "Situation humanitaire en Afghanistan" adoptée par la 17ème session extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères (CFM) de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) tenue à Islamabad, le 19 décembre 2021 ainsi que la résolution n° 70/48-POL de l'OCI « Sur la situation en Afghanistan » adoptée par la 48e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI tenue à Islamabad, les 22 et 23 mars 2022. Elle a réaffirmé l'importance de l'engagement soutenu de la communauté internationale avec l'Afghanistan, en particulier pour répondre aux besoins humanitaires et de développement du peuple afghan. La réunion a en outre exhorté les États membres de l'OCI, la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, les organisations internationales et les institutions financières internationales, à continuer de fournir à l'Afghanistan toute l'assistance possible et nécessaire au relèvement, à la reconstruction, au développement, à l'éducation, pour promouvoir la réalisation et la jouissance des droits et libertés fondamentaux par tous les citoyens afghans.
11. La réunion a souligné l'importance d'établir des structures gouvernementales inclusives qui adoptent des politiques intérieures et étrangères modérées et saines, avec une approche amicale envers les voisins de l'Afghanistan et les autres pays, visant à réaliser les objectifs communs de paix, de sécurité, de sûreté et de prospérité à long terme de l'Afghanistan et de la région.
12. La réunion a réitéré que l'accès de l'Afghanistan à ses ressources financières était essentiel pour prévenir un effondrement économique et relancer l'activité économique et, à cet égard, a reconnu l'importance de prendre des mesures connexes telles que le déblocage des flux financiers et de l'assistance en nature et autres ressources au peuple afghan, et d'explorer des voies réalistes vers le dégel des avoirs financiers de l'Afghanistan et de faciliter l'accès aux services bancaires légaux.
13. La réunion a reconnu les valeurs islamiques profondément enracinées qui forment l'éthos de la société musulmane ; a réitéré le rôle central des États membres de l'OCI, des érudits islamiques ainsi que des oulémas dans la poursuite du dialogue, de l'engagement et de l'échange des meilleures pratiques

avec les autorités afghanes sur l'accès à l'éducation et les droits des femmes en Islam, y compris par l'échange de délégations; elle a appelé la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, à soutenir tous ces efforts d'engagement, ainsi qu'à prévenir et supprimer tout obstacle pratique ou logistique à cette fin.

14. La réunion a reconnu la nécessité pour les pays de l'OCI de relever le triple défi de : la reprise après la pandémie de Covid-19 ; la réalisation des ODD et la menace existentielle du changement climatique. Elle a réaffirmé que le changement climatique était l'une des plus grandes crises existentielles de notre époque. La réunion a noté que l'ampleur massive des destructions et des pertes en vies humaines causées par les inondations sans précédent, déclenchées par les fortes pluies de la mousson au Pakistan, était une manifestation de l'impact négatif du changement climatique et de la vulnérabilité croissante des pays au changement climatique.
15. La réunion a reconnu qu'un meilleur accès au financement climatique international est important pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, en particulier ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, et a également reconnu les efforts en cours à cet égard.
16. La réunion s'est félicitée de la proposition selon laquelle la communauté internationale devrait accepter de mobiliser les 100 milliards de dollars et plus promis dans le cadre du financement climatique ; allouer la moitié à l'adaptation ; mettre en place une facilité de financement pour indemniser les pays en développement pour les « pertes et dommages » ; atteindre non seulement « zéro net », mais « net moins 0 » les émissions de carbone des pays développés d'ici 2050 ; et financer les surcoûts de l'atténuation du changement climatique par les pays en développement conformément au principe des responsabilités et des capacités communes mais différenciées.
17. La réunion a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans les zones de crise de la l'aire géographique de l'OCI, conformément aux principes de l'OCI, de la Charte des Nations Unies et des normes internationales universellement reconnues.
18. La réunion a rappelé les déclarations adoptées lors des 45^{ème}, 46^{ème} et 48^{ème} sessions du Conseil des ministres des affaires étrangères appelant à la pleine activation de l'architecture de paix et de sécurité de l'OCI. Elle a exprimé son engagement pour trouver des solutions durables aux problèmes, surmonter les défis auxquels est confronté le monde musulman et dans ce but, a souligné l'importance d'établir cette architecture, conformément à l'autorité conférée à cet égard par l'article 10 (e) de la Charte de l'OCI .

19. La réunion a mis en relief l'importance de discussions régulières tant au sein qu'au-delà de l'OCI était nécessaire pour poursuivre les délibérations et développer les mécanismes de l'OCI ainsi que les outils de prévention des conflits, de médiation, de réconciliation et de consolidation de la paix afin d'aborder les défis et les conflits contemporains auxquels est confrontée la Oummah musulmane.
20. La réunion a exprimé sa profonde préoccupation face à la tendance croissante à l'islamophobie et à la haine antimusulmane et a fermement condamné toutes les tentatives visant à dénigrer le caractère sacré du Saint Prophète (PSL) et des symboles islamiques, à enflammer les sentiments des musulmans à travers le monde et à fomenter divisions et tensions interculturelles.
21. La réunion a renouvelé l'engagement des États membres de l'OCI à promouvoir et à défendre les droits des communautés et des minorités musulmanes dans les États non membres de l'OCI et a apporter un soutien continu au rôle, aux efforts, aux initiatives et aux bons offices de l'OCI à cette fin.
22. La réunion a dénoncé la politique systématique et généralisée de discrimination et d'intolérance à l'encontre des musulmans en Inde, qui a conduit à leur marginalisation politique, économique et sociale. Elle a fermement condamné le récent dénigrement du Prophète Muhammad (PSL) par certains responsables du parti au pouvoir en Inde. Elle a noté que ces cas de diffamation faisaient partie d'une vague croissante de haine et de diffamation de l'islam en Inde et de pratiques systématiques contre les musulmans indiens, en particulier à la lumière des décisions d'interdire le port du hijab dans les établissements d'enseignement de certains États indiens, de la démolition des sanctuaires musulmans et de la violence croissante à leur encontre. La réunion a appelé les autorités indiennes à assurer la sûreté, la sécurité et le bien-être des musulmans en Inde et à protéger leurs droits ainsi que leur identité religieuse et culturelle, leur dignité et leurs lieux de culte.
23. La réunion a réitéré son appel au Secrétaire général de l'OCI pour la nomination rapide d'un envoyé spécial pour la lutte contre l'islamophobie et le renforcement de l'Observatoire de l'islamophobie et la formation d'un groupe d'experts pour fournir une assistance juridique aux victimes de l'islamophobie.
24. La Réunion s'est félicitée de l'adoption de la résolution historique de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant le 15 mars Journée internationale de lutte contre l'islamophobie et a convenu d'exhorter, dans le cadre du suivi de la résolution, le Secrétaire général des Nations Unies à formuler un plan d'action, en coordination avec les pays de l'OCI, pour stopper et inverser fléau de l'islamophobie.

25. La réunion a appelé tous les États membres de l'OCI à mettre davantage l'accent sur la promotion de la coopération et de la connectivité économiques, commerciales et de développement afin de tirer le meilleur parti de l'Organisation.
26. La réunion a rappelé toutes les résolutions antérieures adoptées par le Sommet de l'OCI et le Conseil des ministres des affaires étrangères sur la réforme des Nations Unies et l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité des Nations Unies ; elle a réitéré que les efforts de réforme du Conseil de sécurité ne doivent pas être soumis à des délais artificiels et qu'une décision sur cette question doit être prise par consensus; et a réaffirmé la décision de l'OCI selon laquelle toute proposition de réforme qui néglige la représentation adéquate de la Oummah islamique dans n'importe quelle catégorie de membres au sein d'un Conseil de sécurité élargi ne sera pas acceptable pour le monde islamique.
27. La réunion a apprécié les efforts de la République islamique du Pakistan, président de la 48ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI et a souligné l'importance de la mise en œuvre et du suivi des résolutions adoptées lors de la 48ème session du CMAE tenue à Islamabad.
28. La réunion a exprimé son soutien à la République islamique de Mauritanie pour assumer la présidence de la prochaine session des ministres des Affaires étrangères de l'OCI. La réunion a appelé les États membres à participer au plus haut niveau à la 49e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.
